

## **Réunion du Bureau Communautaire**

**Lundi 26 mai 2025 à 14h00 à la CARF**

### **Compte Rendu**

#### **Membres présents :**

M. Yves JUHEL, Président, Maire de Menton  
M. Patrick CESARI, Vice-Président, Maire de Roquebrune Cap Martin (arrive à 14h30)  
M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de Sainte Agnès  
M. Gérard SPINELLI, Vice-Président, Maire de Beausoleil représenté par M. Gérard DESTEFANIS  
M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président, Maire de Sospel  
M. Jean-Pierre VASSALLO, Vice-Président, Maire de Tende  
M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président, Maire de Breil-Sur-Roya  
M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président, Maire de Castillon  
M. Fabrice PASTOR, Vice-Président, Maire de Gorbio  
M. Daniel ALBERTI, Vice-Président, Maire de La Brigue  
M. Philippe OUDOT, Vice-Président, Maire de Fontan  
Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente, Maire de Saorge  
M. Guy BONVALLET, Maire de Moulinet, Vice-Président,  
M. Patrice NOVELLI, Vice-Président

#### **Membres excusés :**

M. Jean-Jacques RAFFAELE, Vice-Président, Maire de La Turbie  
Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, Vice-Présidente, Maire de Castellar

#### **Fonctionnaires présents :**

Mme Valérie PROSILLICO, Directrice Générale des services  
M. François LEFEBVRE, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Sylvain MICHELET, Directeur Général des Services Techniques  
M. Jean-Luc DALCHER, Directeur Général des Services de Beausoleil  
M. Richard COLSON, Directeur Général des Services de Sospel  
M. Olivier JONQUET, Directeur de Cabinet de Roquebrune Cap-Martin  
Mme Céline LURON, Sainte Agnès

## **I- Examen des projets de délibérations du conseil communautaire du 3 juin 2025.**

Affaire n°3 : Désignation du Déontologue des élus : il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Les membres du bureau souhaitent la mutualisation du déontologue entre toutes les communes.

Affaire n°1 : Composition du Conseil communautaire à compter de la prochaine mandature – Nombre et répartition des sièges

M. Le Président explique que le nombre de conseillers communautaires peut aller jusqu'à 58. Après en avoir discuté avec M. Patrick CESARI et M. Gérard SPINELLI, la commune de Menton est prête à conserver 18 sièges (alors qu'elle pourrait en avoir 1 de plus), Roquebrune Cap-Martin et Beausoleil céderaient 1 siège pour Breil sur Roya, Sospel et Tende.

M. Albert FILIPPI indique que Menton a 2 voix dans le GECT et il ne faut pas qu'on les perde.

M. Gérard DESTEFANIS pense qu'il est normal de privilégier les communes de la Roya.

M. Patrick CESARI s'excuse de son retard et demande que les maires des villages s'expriment.

M. Sébastien OLHARAN trouve salubre d'aller dans le sens d'un rééquilibrage même s'il n'est pas encore égalitaire.

M. Jean-Pierre VASSALLO partage l'avis de M. OLHARAN et pourra dire à sa population que la CARF les prend en considération.

M. Jean-Mario LORENZI et M. Philippe OUDOT sont satisfaits.

M. Guy BONVALLET rappelle que l'absentéisme en fin de mandat est récurrent.

M. Albert FILIPPI précise que cela ne révolutionnera pas le système en place.

M. Patrick CESARI trouve qu'il est intéressant d'avoir l'avis de tous et rappelle qu'à l'origine de la CARF, dans les statuts, il y avait un nombre de sièges qui, additionnés, correspondaient au nombre de sièges de la commune de Menton. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Le Président suggère de réfléchir à comment responsabiliser certains élus qui ne comprennent peut-être pas l'importance de leur présence lors des conseils et des commissions.

M. Patrice NOVELLI demande s'il est possible de prévoir des suppléants pour le conseil communautaire. M. Le Président répond qu'il y en a déjà. M. Albert FILIPPI souligne que c'est peut-être une question de générations.

Affaire n°22 : Convention de médiation et de coordination pour les gens du voyage :

M. Jean-Luc DALCHER rappelle que le dernier schéma départemental a sorti la CARF de cette obligation, pourquoi faut-il donc délibérer ?

M. Patrick CESARI explique que la CARF est bien sortie de ce dispositif, mais le préfet souhaite que l'on participe à cette convention. M. Albert FILIPPI demande que cela soit inscrit dans la délibération.

Affaire n°15 : Taxe de séjour

Le Président souhaite que soit présentée, lors du conseil communautaire du 3 juin, une position définie et unanime.

Mme Valérie PROSILLICO indique que la réglementation et la situation des communes ont évolué. Il est envisagé un reversement de la taxe de séjour en mettant en œuvre la CLECT.

M. Patrick CESARI répond que ce n'est pas le moment d'instituer la taxe de séjour communautaire et qu'il faut que cela soit reporté car ça va générer des débats à quelques mois des élections. Pour sa commune, il souhaite le report en septembre.

Mme Valérie PROSILLICO indique que le reversement est un point juridique demandé par la CRC.

Messieurs Guy BONVALLET et Philippe OUDOT pense que l'on peut attendre et M. Sébastien OLHARAN souhaite qu'on évite d'en parler à chaque bureau.

M. Albert FILIPPI rappelle que la CRC demande que la taxe soit payée. Roquebrune Cap -Martin et Beausoleil sont des communes touristiques, il faut se poser et voir avec tous.

M. Gérard DESTEFANIS précise qu'on n'est peut-être pas prêt politiquement pour trancher aujourd'hui.

M. Albert FILIPPI dit que la gestion de l'OTC n'est pas remise en question mais cela demande une réflexion et peut-être faudrait-il une commission de contrôle sur les différentes conventions de l'OTC pour déterminer ce qui est de l'ordre de l'EPIC ou de l'OTC.

M. Le Président répond que plusieurs dates seront proposées pour un atelier.

Le projet de délibération n°15 est reporté.

M. Jean-Luc DALCHER indique que M. Gérard SPINELLI a écrit à la préfecture pour des informations sur la perception de la taxe de séjour. Soit la CRC est d'accord, soit la situation doit être corrigée et la commune de Beausoleil est d'accord avec cela.

M. Guy BONVALLET quitte la séance à 15h35

## **II- Approbation projets NTDA :**

M. François LEFEBVRE explique qu'il reste de nombreux projets de taille. 5 à 6 millions d'euros de subvention sont en jeu. Le Préfet PELLETIER et la MIRV ont dit que l'Etat a promis 50 millions, il ne peut pas revenir sur sa parole. Il faut que l'information remonte jusqu'au plus haut de l'Etat. Les collègues de la MIRV invitent à continuer l'élaboration des dossiers.

M. Patrick CESARI souligne que 4,5 millions ont quand même été perdus car ils ont pris le fonds de péréquation malgré l'état du territoire.

M. Sébastien OLHARAN a échangé avec le ministre des Transports, M. TABAROT et a demandé les 20 millions déjà validés ainsi que le maintien des 19 millions promis.

3 projets peuvent être présentés au prochain comité de direction :

**Tiers lieux de Breil sur Roya :** Les tiers-lieux sont des espaces de travail partagés et collaboratifs qui favorisent le travail en commun, la créativité et la synergie entre différents acteurs privés, publics et associatifs. Il s'agit de regrouper dans ce lieu : les associations, les artistes et les petits artisans qui sont à la recherche d'un local soit pour poursuivre soit pour développer leurs activités. Projet porté par la commune consistant en la requalification d'un bâtiment en friche nécessitant de lourds travaux.

*Coût de l'opération : 2 482 000€ HT, financement sollicité au titre de NTDA : 662 100€ représentant 27% de l'opération.*

### **Pour la commune de Breil-sur-Roya au sein de l'axe n°3.5 déploiement du photovoltaïque :**

Cadre de la **construction du centre technique municipal**, l'opération consiste à une **installation photovoltaïque** en autoconsommation totale du nouveau bâtiment.

*Coût de l'opération : 175 854€ HT, financement sollicité au titre de NTDA : 52 756,20€ représentant 30% de l'opération.*

**Mairie de Sospel : les travaux devraient commencer mi-juin (2,5 millions d'euros)**  
**l'opération de requalification de la mairie :** projet de réhabilitation ayant pour objectifs principaux de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, tout en améliorant significativement ses performances énergétiques dans le but à terme de réduire les coûts de fonctionnement.

*Coût de l'opération : 2 088 719€ HT, financement sollicité au titre de NTDA : 626 615,70€ représentant 30% de l'opération.*

**III- Suite Comité Technique Avenir des Vallées : non abordé**

**IV- Questions diverses :**

**a- Aide financière aux communes pour la suppression des serviettes en papier dans les cantines :** Les informations seront envoyées aux membres du bureau.

**b- Bilan Salon International de l'Agrume 2025 : non abordé**

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 17h00.

Menton, le 03 SEP. 2025

Le Président



Yves JUHEL